

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 15-111-1906 portant la solde mensuelle des agent de 2e classe de la police urbaine à 27 fr 50.

n° 15-111-1906

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
23 janvier 1906

Numéro JO
n° 111 du 01/02/1906

Date du numéro
1 février 1906

VISAS

Le Gouverneur de la Française des Somalis et Dépendances : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendu applicable à la colonies par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 28 aout 1905 portant organisation de la police urbaine
Vu les prévisions du budget Local pour l'exercice 1906, Le Conseil d'Administration entendu dans sa séance du 29 octobre 1905 :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

- La solde mensuelle des séra fixée à 27.50. à comploter du 1er janvier 1906.

Art 2

Le nrésent arrêté sera enregistré et communiqué partout ou besoin sera.

signe: ORMIERES.